

**N°2026 05 07**

**Objet : Associations : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ensemble Tetraktys Concert de musique de chambre à l'église de Saône**

**Nombre des membres :**

- \* En exercice : 23
- \* Présents : 21
- \* Ayant donné procuration : 2
- \* Ayant pris part au vote : 23

**Date de convocation le 21/05/2026**

**Date de publication le 29/05/2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai 2026.

**Présents :** Mesdames et Messieurs les membres en exercice : Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Davis LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

**Excusés donnant pouvoir :**

Jérôme CUCHE donnant pouvoir à Alexandra PARRENIN  
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Lylian CALVAT

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Marlène BAUD

---

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;  
**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et suivants ;  
**Vu** la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
**Vu** le budget de l'exercice 2026 ;  
**Vu** la Charte de la vie associative de Saône adoptée par délibération n° 2023-06-03 du 26 juin 2023 ;  
**Vu** la demande de subvention présentée par Madame Claire MITON, Présidente de l'ensemble Tetraktys, par courrier du 7 avril 2026 ;  
**Vu** l'avis favorable rendu à l'unanimité par la Commission n° 2 « Vie associative et comité des fêtes » lors de sa séance du 6 mai 2026 ;

**Monsieur le 1er adjoint expose que :**

L'ensemble Tetraktys a organisé deux concerts de musique de chambre à l'église de Saône, un premier en 2025 puis un second le 1er avril 2026. À ce jour, le soutien communal apporté à ces manifestations s'est limité à la mise à disposition gracieuse de l'église, sans participation financière ni prêt de matériel.

Par courrier en date du 7 avril 2026, l'association a sollicité, pour la première fois, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € destinée à contribuer aux frais artistiques engagés dans le cadre du concert du 1er avril 2026.

La commission n°2 a examiné cette demande et a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €, au regard :

- De l'organisation, pour la deuxième année consécutive, d'un concert de musique de chambre à Saône sans soutien financier communal antérieur ;
- Du caractère exceptionnel et circonstancié du dépôt tardif de la demande ;
- Du montant limité et proportionné de l'aide sollicitée ;
- De l'intérêt culturel local de cette manifestation organisée dans un équipement communal et accessible librement aux habitants ;
- De la volonté municipale de soutenir les initiatives culturelles participant à l'animation du territoire.

Il est précisé que cette attribution présente un caractère exceptionnel au regard des circonstances ayant entouré le dépôt de la demande. Les modalités de dépôt et d'instruction des demandes de subventions associatives feront l'objet d'un encadrement dans le cadre du futur règlement communal d'attribution des subventions.

**Considérant** que l'ensemble Tetraktys contribue à l'animation culturelle de la commune par l'organisation de concerts accessibles aux habitants de Saône ;

**Considérant** que le concert du 1er avril 2026 s'est déroulé dans un équipement communal mis à disposition par la commune ;

**Considérant** que la demande de subvention présente un caractère exceptionnel et circonstancié lié au contexte électoral du renouvellement municipal ;

**Considérant** que le montant sollicité demeure proportionné au regard de l'intérêt culturel local de la manifestation et des crédits disponibles au budget communal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**

**Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

**DÉCIDE**

- **D'ATTRIBUER** à l'ensemble Tetraktys une subvention exceptionnelle de 500 € au titre du concert de musique de chambre organisé à l'église de Saône le 1er avril 2026 ;
- **De dire** que cette attribution revêt un caractère exceptionnel et circonstancié, sans constituer un précédent pour les exercices à venir ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces, conventions ou documents afférents au versement de ces subventions.
- **D'imputer** la dépense au chapitre 65, article 65748 du budget principal 2026 ;

Fait et délibéré à Saône, le 26 mai 2026,  
Le Maire de Saône,  
Lylian CALVAT



**DESTINATAIRES :**

PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP - Tetraktys

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État*